

Pierre Maudet employeur

Pour les syndicats, le conseiller d'État ne peut reprendre ni la police ni l'Économie.

Chloé Dethurens

Dévoilé cette semaine, le rapport de l'ancien juge fédéral Jean Fonjallaz fait état d'une crise «extraordinairement grave» au sein de l'ancien département du Développement économique (DDE) de Pierre Maudet. Mercredi, le gouvernement a fait savoir que cette expertise recommandait de renoncer à subordonner le personnel de ce service au magistrat. Plusieurs syndicats estiment que le ministre démissionnaire, s'il est réélu le 28 mars, n'est plus en mesure de reprendre ce dicastère ni ceux dont il a précédemment eu la charge.

Pour l'Union des cadres de l'administration (UCA), le rapport «confirme les constats critiques établis par le [premier] rapport de diagnostic [...] et fait écho aux alertes émises par l'UCA en 2019», explique Véronique Bigio-Gisiger, vice-présidente. Selon elle, la défense de Pierre Maudet «excuse des comportements managériaux inadéquats en faisant passer l'équipe de la DDE pour des collaborateurs dilettantes, peu habitués à l'effort et incapables de rigueur, auxquels, dès son arrivée, le magistrat s'est vu contraint d'apprendre la vertu et les valeurs du travail bien fait, par l'exercice de

Le rapport d'expert fait réagir plusieurs syndicalistes

méthodes exigeantes de «management.»

«Ultracontrôlant»

Le syndicat juge «indigne et écoeurant de dénigrer des fonctionnaires qui, dans un climat de travail particulièrement difficile, se sont mobilisés pour répondre aux urgences des entreprises et des indépendants, afin de répondre rapidement à des besoins dont l'ampleur et la durée étaient difficilement mesurables.»

Selon Corinne Beguelin, du Syndicat des services publics

(SSP), «si un fonctionnaire avait fait le dixième de ce qu'on reproche à M. Maudet, il aurait été licencié». D'après elle, «M. Maudet utilise ses employés à ses propres fins, et non au service de l'intérêt public. Son style de management va à l'inverse de ce que l'État tend à faire depuis quelque temps, soit adopter une philosophie basée sur la confiance. Il est ultracontrôlant. C'est un management à l'ancienne.»

Le Cartel nuance. «Les conclusions du rapport ne sont pas étonnantes. Les conseillers d'État ne

sont pas des managers, ils ne sont pas censés faire du micromanagement, estime Olivier Baud, président du Cartel intersyndical. Ce rapport, c'est aussi l'échec du Conseil d'État dans son ensemble, qui a créé les circonstances pour que tout cela se produise en plaçant M. Maudet dans une si petite équipe. Par contre, il semble évident que ce dernier ne peut pas reprendre la police, par exemple.»

Du côté des forces de l'ordre, on voit mal le retour du conseiller d'État. «C'est irréaliste, relève Marc Baudat, président de l'UPCP.

Il a menti à toute une institution, alors qu'on ne permettrait pas cela à un policier ou à un agent de détention.» Même son de cloche du côté de la police judiciaire. «S'il reprenait la Sécurité, Pierre Maudet replongerait dans une profonde crise une institution qui tente de panser ses blessures et de se relever, indique le vice-président du syndicat, Michael Berker. Il y a les dégâts infligés par la loi sur la police, mais il y a aussi l'affaire Maudet, qui a rompu un lien de confiance déjà fragilisé. Enfin, le style de management de

Pierre Maudet ne peut mener qu'à des dysfonctionnements.» La venue de Mauro Poggia a-t-elle amélioré les choses? «Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais il se montre disponible et accorde une écoute attentive à ceux qui sont confrontés quotidiennement aux réalités du terrain. Un management humain est possible et il l'a compris.»

«Période exceptionnelle»

Pierre Maudet, lui, estime que l'expertise du juge «disqualifie le premier rapport de diagnostic et questionne sur les mesures prises de façon précipitée et injustifiée en octobre 2020 générant ensuite ma démission», écrivait-il sur les réseaux sociaux mercredi.

Il reconnaît néanmoins les difficultés ressenties par ses employés: «Si les gens se sont sentis en souffrance, j'en suis profondément désolé. Mais la période était exceptionnelle parce qu'il fallait répondre à l'urgence de la crise sanitaire pour que les entrepreneurs et les salariés puissent être indemnisés; c'est la raison pour laquelle j'ai demandé à des hauts fonctionnaires cet effort soutenu. Ils sont censés pouvoir l'assumer en regard de leur rémunération.»

Les patrons prônent la liberté de vote

● La Fédération des entreprises romandes Genève (FER Genève) préconise la liberté de vote pour le second tour de l'élection complémentaire au Conseil d'État, qui aura lieu le 28 mars.

La «Tribune de Genève» a appris jeudi de bonne source que le conseil de direction de la fédération patronale (25 chefs et cheffes d'entreprise) en avait finalement décidé ainsi. Mercredi encore, les milieux patronaux se demandaient quel candidat sou-

tenir alors que les deux favoris restent Fabienne Fischer et Pierre Maudet. «Je n'imagine pas un soutien à la Verte, déclarait le directeur général de la FER Genève, Blaise Matthey. Pour ce qui est de Pierre Maudet, certains le réclament déjà. Nous allons sonder nos membres pour définir une ligne qui garde la cohésion de la fédération.»

La FER Genève - 28'000 membres - entend ainsi préserver son unité et éviter que

les mouvements de division qui ont touché les acteurs politiques ces dernières semaines ne l'impactent également.

«Nous continuerons à promouvoir la défense de conditions-cadres attractives, seules susceptibles d'assurer sur le long terme le financement des politiques publiques, comme nous continuerons à porter cette vision au travers des rapports fréquents, loyaux et constructifs que nous entretenons avec les

autorités, cantonales et fédérales», indique Blaise Matthey.

Reste à présent à savoir si la **Chambre genevoise de commerce et d'industrie** sera aussi prudente que la FER Genève. **Son directeur, Vincent Subilia**, nous déclarait mercredi: «Nos instances de gouvernance - conseil économique et comité - vont se prononcer démocratiquement pour émettre une éventuelle recommandation de vote.» **Laurence Bézaguet**